

Paris

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PARIS

Concert

18 août 1981

à l'Eglise

St-Jean de Montmartre

19, rue des Abbesses

« Requiem » de Mozart

par

l'Orchestre de la Camerata Helvetica et le New York Chamber Choir.

Direction Urs Schneider.

« Jubilate » pour solistes, chœur, orgue, orchestre du compositeur lausannois Julien-François Zbinden.

Expositions

12 juin/8 juillet — Serres n° 3 et 5 du Jardin Fleuriste Municipal de la Ville de Paris, 3, av. de la Porte d'Auteuil (métro : Porte d'Auteuil).

33^e Salon de la Jeune Sculpture.

Particip. de Gregor, Grossert, Esther Hess, Niederer, Barbara Roth, Staempfli.

Cinéma

Saint-André-des-Arts, 6^e Olympic-Balzac, 8^e ; 14 Juillet, 11^e ; Sept Parnassiens, 14^e ; 14 Juillet, 15^e ; « Les Années lumières » d'Alain Tanner (Prix spécial du jury au Festival de Cannes).

9 juin/11 juillet, 21 h 45 sf dim. — Théâtre Essai « Le Combat » de Jean-Loup Philippe (1977 — création) par la Compagnie de l'Oeuf bleu. Mise en scène de J.-L. Philippe. Environnement sonore de G. Englert.

26, 27, 30 juin ; 1^{er} au 4 et du 7 au 11 juillet, 20 h 45 — Centre culturel de Belgique, 46, rue Quincampoix, 4^e. Tél. : 271.26.16.
« Le journal d'une femme de chambre » d'Octave Mirbeau (extraits). Adapt. scénique de J. Destoop avec Geneviève Fontanel.

Festival de musique Saint-Denis (7 mai/1^{er} juillet). Tél. : 243.30.97.

Festival estival de Paris
(15 juillet/25 septembre) Tél. : 227.12.68

23 juillet, 20 h 30 — Eglise Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres St-Séverin. Nouvel orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. Marc Andrae.

Solistes : Rotraud Hansmann, Clara Wirz, Philipp Doghan, Peter Binder, Brückner : Messe en fa mineur.

3 septembre, 20 h 30 — Eglise Saint-Séverin, orchestre Jdanacek, Christiane Jaccottet (clavecin) et Blandine Verlet. J.S. Bach ; Haydn ; C.Ph. E. Bach (Concerti pour clavecin et pianoforte).

Assurances : Une filiale française de la « Rentenanstalt »

« Société suisse d'assurances générales contre les accidents », telle sera la raison sociale d'une nouvelle filiale de la « Rentenanstalt » qui devrait voir le jour très prochainement en France. De droit français, cette nouvelle société pourra entrer en activité dès que les nouvelles autorités socialistes auront donné leur accord. Cette société, dont le capital de base est estimé à 10 millions de francs, reprendra le portefeuille des assurances accidents d'une société existante.

Ce capital se répartit entre la société helvétique « Rentenanstalt » qui en détient la majorité (85 %), le « Crédit social des fonctionnaires » (25 %), et le groupe « Maison familiale » (spécialiste en construction de petites maisons, 5 %). Le reste est apporté par deux caisses « Raiffeisen » françaises. La présidence du conseil d'administration de cette nouvelle société sera assurée par le dirigeant de la succursale française de la « Rentenanstalt ».

La « Rentenanstalt », rappelle-t-on, est la principale entreprise d'assurance étrangère en France dans le domaine des assurances-vie. (A.T.S.)

La Suisse au Salon du livre à Paris

La Suisse a tenu à être présente au premier Salon du livre de Paris. Répartis en 350 stands, plus de 700 éditeurs francophones y participaient. Disposant d'un stand important, la Suisse expose 900 livres, dont 700 écrits en français, le reste étant constitué par une production allemande, italienne et romanche. Une centaine d'éditeurs suisses y sont représentés.

Beaucoup de monde se pressait au stand helvétique où l'association suisse des éditeurs de langue française offrait le verre de l'amitié. On notait en particulier la présence de M. François de Ziegler, ambassadeur de Suisse en France. Une dizaine d'auteurs helvétiques animaient le stand et signaient leurs

ouvrages. Parmi ces derniers, Etienne Barillier, Claude Jacquillard et Claude Torracinta. Les organisateurs ont veillé à ce que l'ensemble de la production suisse soit exposée. Une large part a été ainsi faite à la littérature ainsi qu'aux livres d'art — fleuron du livre suisse — mais des livres d'enseignement pratique, des livres touristiques, ainsi que des livres religieux figuraient en bonne place. « Le but de la présence de la Suisse à un tel salon, explique M. R. Junod, secrétaire général de la société des libraires et des éditeurs de la Suisse romande, est en tout premier lieu de faire connaître les livres suisses et de montrer que nous contribuons au rayonnement de la littérature francophone. Vous savez, le public français est chauvin, il connaît mal notre production qui n'est d'ailleurs pas toujours bien distribuée. Par ailleurs, une telle foire nous permet de rencontrer des professionnels susceptibles de s'intéresser à des coéditions. Cela coûte très cher d'être présent mais l'investissement en vaut la peine ! » (A.T.S.)

Symposium parlementaire de l'O.C.D.E. sur l'énergie et l'économie

Près de 100 parlementaires des 22 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement en Europe (O.C.D.E.) ont participé à un symposium sur l'énergie et l'économie qui s'est tenu au siège de l'O.C.D.E. à Paris. La Suisse était représentée par M. Edouard Debetaz, (Rad/Vd) conseiller aux Etats et par quatre membres de la Commission permanente pour l'énergie du Conseil national, Mme Doris Morf (Soc/Zh), M. Kaspar Meier (Rad/Lu), Jean Cavadini (Lib/Ne) et Hans Frei (Pdc/Tg).

Le but du symposium était de fournir l'occasion pour les parlementaires de se connaître et d'échanger leurs points de vue sur la politique de l'énergie. Répartis en quatre groupes de travail, les parlementaires ont examinés les thèmes suivants : les interactions entre les politiques énergétiques et l'ensemble de l'économie, les conséquences de mutations des marchés internationaux du pétrole, les énergies de remplacement du pétrole et l'énergie comme élément critique des relations internationales. La délégation suisse a déclaré lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion qu'elle était satisfaite des travaux du symposium. « La Suisse a toujours été convaincue qu'une concertation internationale dans ce domaine est indispensable et que la Suisse doit être associée à ces discussions », a souligné le chef de la délégation, M. Meier, « Nous rentrons avec un énorme apport d'informations sous forme de documents et de contacts », a déclaré pour sa part M. Cavadini. « Nous avons en particulier été frappés par la similitude des intérêts de certains pays et aussi par la disparité des ressources énergétiques », a-t-il ajouté.

La délégation estime également que la Suisse, grâce à son système fédéraliste, bénéficie d'une situation privilégiée par rapport aux pays comme la France dont la politique énergétique est planifiée sur le plan national. Le dynamisme des différentes Compagnies privées suisses ainsi que certains accords conclus avec des pays voisins, qui permettent d'acheter de l'énergie selon les besoins momentanés garantissent à la Suisse un approvisionnement sûr. Cet avantage précieux est dû à la souplesse du système suisse dont la politique est basée sur les lois du marché. Enfin, M. Frei estime que même sans article constitutionnel, il y aurait en Suisse une base suffisante pour permettre une collaboration saine entre les différentes autorités concernées par le problème de l'énergie. (A.T.S.)

Chambre de Commerce suisse en France
Journée de travail sur les relations fiscales franco-suisse

La Chambre de Commerce suisse en France a organisé à Paris, une journée de travail sur les relations fiscales franco-suisse. Présidée par M. André Geiser, Président de la Chambre de Commerce suisse en France, cette journée a réuni quelques 70 représentants

des milieux industriels et financiers des deux pays. Cinq conférenciers avaient été invités à faire une mise au point de l'application de la convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions : MM. Robert Baconnier, directeur-adjoint au service de la législation fiscale au Ministère du budget à Paris, Jean-Claude Delespaul, administrateur civil au Ministère du budget à Paris, Gérard Ménétrey, adjoint scientifique à la division des affaires de droit fiscal international et de double imposition à l'Administration fédérale des contributions à Berne, Gion Clopath, partner à la Paat Marwick Mitchell and Co à Genève, M^e Patrick Michaut, avocat à la Cour d'appel de Paris.

La Convention franco-suisse de 1966, qui a pour but d'éviter les doubles impositions, constitue la loi des relations fiscales entre la Suisse et la France. Comme l'a rappelé M. Delespaul, elle est une convention tout à fait classique et les problèmes qu'elle pose sont de nature absolument normale. Avant de tracer l'évolution de la législation française susceptible d'avoir des incidences sur l'application de la convention, M. Delespaul a souligné, qu'en France, les accords internationaux prévalaient sur les accords internes. Il a également mis l'accent sur le rôle des règles protectrices qui existent dans la convention et qui permettent d'éviter une

utilisation détournée de celle-ci.

Chargée de présenter la jurisprudence suisse, M. Ménétrey a expliqué que certains principes suisses, inconnus en France, comme l'impôt sur la fortune, le principe de la valeur locative propre ou le principe du taux global peuvent engendrer des aggravations fiscales pour les étrangers.

M^e Michaut a rappelé, pour sa part, quels étaient les principaux objectifs de la législation française en ce qui concerne la lutte contre la fraude fiscale : le contrôle des prix de transfert entre les sociétés, la taxation des bénéfices étrangers non distribués avec la notion de siège affectif, le contrôle des versements anormaux à destination de pays à fiscalité privilégiée, la sanction des montages artificiels qui paraissent anormaux. M^e Michaut a ensuite affirmé que la Suisse n'était pas particulièrement visée par l'article 238a du Code général des impôts (qui concerne le transfert de versements à l'étranger), mais il a reconnu que cet article était très souvent, voire trop souvent utilisé contre les pays à faible fiscalité. A son avis cependant, ceux-ci ont les moyens légaux de combattre cet abus. Lors de la discussion qui a suivi l'exposé, plusieurs participants se sont plaints de cette utilisation abusive de l'article 238a et ont tenu à souligner que la Suisse n'était pas un paradis fiscal. (A.T.S.)



Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24. Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-psychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité, cardiologie, gynécologie, rhumatologie.

A VOTRE DISPOSITION

au 10, rue Minard
 92 ISSY-LES-MOULINEAUX
 Téléphone : 645-21-36

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analyses médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électro-cardiogramme — électro-encéphalogramme — soins infirmiers en externe.

Conventionné par la Sécurité sociale. Agréé par les mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.